

**COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA LUTTE CONTRE
LES NUISANCES DUES AU TRAFIC AÉRIEN**

**Procès-verbal de la 94^{ème} séance du lundi 30 novembre 2015
en salle de conférence II de l'Aéroport de 17h00 à 19h00**

Présents :

MM. Robert BEFFA, Président
Alexandre BÖHLER
Denis CHIARADONNA
Derek CHRISTIE
Claude GENEQUAND
John Michael GERARD
Pascal HOCHSTRASSER
Marc MOUNIER
Yvan ROCHAT
Philippe ROYER
Ermanno SCHENA
Pierre-Alain TSCHUDI
Jean-Marc THEVENAZ
Vassilis VENIZELOS

Participaient également :

Mme Sophie MEISSER (Genève Aéroport)
M. Pauli IMMONEN (Genève Aéroport)
M. Xavier WOHLSCHLAG (Genève Aéroport)

Observateur du CA : Mme Fabienne FISCHER

Secrétaire : M. Denis TEUSCHER

Excusés :

MM. Patrick BAUD-LAVIGNE
Jean-Marc COMTE
Robert DEILLON
Jean-Marc DEVAUD (Vice-Président)
Philippe POGET
Daniel RAPHOZ

ORDRE DU JOUR

0. Préambule
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2015
2. Budget 2016 du fonds environnement
3. Campagne « Bruit sur la plateforme »
4. Travaux des sous-commissions
5. Brèves environnementales
6. Divers

Préambule

M. Beffa fait part des excuses de MM. Deillon, Baud-Lavigne, Comte, Poget et Raphoz et annonce les présences exceptionnelles de M. Wohlschlag, directeur des opérations de Genève Aéroport et M. Immonen, chef de projet opération aéroport à Genève Aéroport.

M. Beffa souhaite la bienvenue aux membres de la commission et tout particulièrement à M. Tschudi qui remplace désormais M. Devaud au sein de la commission. M. Tschudi est conseiller administratif de la commune de Meyrin où il est notamment en charge des domaines de l'énergie, des travaux publics et de l'urbanisme.

M. Beffa annonce que deux nouveaux membres seront prochainement nommés à la CCLNTA et qu'une exhortation commune sera effectuée lors de la première séance en 2016. Il indique qu'il faudra également procéder à l'élection du vice-président de la commission suite au départ de M. Devaud et qu'un point sera fait sur la composition des sous-commissions.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2015

Le PV de la séance du 7 septembre 2015 est approuvé sans commentaire.

2. Budget 2016 du fonds environnement

Mme Meisser présente le budget 2016 du fonds environnement ainsi que la répartition des charges selon les domaines. Le programme d'insonorisation en Suisse (CHF 3 millions) et en France (CHF 1.8 million) constitue 62% des charges. Les prévisions de recettes s'élèvent à un peu plus de CHF 4.8 millions en 2016.

Mme Meisser rappelle que de nombreux projets environnementaux sont financés hors fonds environnement. Elle cite par exemple le projet de gestion des eaux du bassin versant Vengeron (CHF 25 millions¹), l'amortisseur de bruit (CHF 15 millions¹), le plan de mobilité (CHF 1.5 million/an), la gestion des déchets (CHF 600'000.-/an) ou encore les actions de performance énergétique (CHF 800'000.- en 2015). 3.8 millions étaient prévus initialement sur le fonds environnement en 2015 pour financer les travaux de l'amortisseur de bruit, mais pour finir ce montant a été pris sur le budget investissement de Genève Aéroport.

¹ Cout total des ouvrages dépensé sur plusieurs années.

Discussion

M. Gerard demande pourquoi la surtaxe sur les émissions gazeuses appliquée à Genève (CHF 1.40 par coefficient d'émission) est plus faible que sur les autres aéroports suisses (CHF 2.50 à 3.40) alors que l'impact sur la qualité de l'air est le même et que l'aéroport de Genève se trouve en milieu urbain. Il demande en outre que le calculateur de charges aéroportuaire du site internet de l'aéroport soit vérifié, car malgré les différences de taxe entre Genève et Zürich il obtient des montants similaires pour un même avion.

M. Mounier explique que lors de l'adoption du modèle de taxation ERLIG (*Emission Related Landing Charges Investigation Group*) il y a une dizaine d'années, la décision a été prise que la transition devait se faire à recettes constantes pour les aéroports où préexistaient une surtaxe « émissions gazeuses ». La résultante pour Genève Aéroport fut une taxe de CHF 1.40 par coefficient d'émission moteur. Conformément à l'ordonnance sur les redevances aéroportuaires, les surtaxes font l'objet de négociations régulières avec les compagnies aériennes sous l'égide de l'Office fédéral de l'aviation civile. Lors de la prochaine période, l'attention sera portée sur les recettes nécessaires au financement de la poursuite du programme d'insonorisation des habitations riveraines de l'aéroport.

M. Rochat indique que dans le cadre du plan climat cantonal, M. Longchamp a annoncé qu'il fallait agir contre les émissions de gaz à effet de serre en maintenant les émissions actuelles du trafic aérien jusqu'à l'horizon 2030. M. Rochat s'interroge sur la cohérence des politiques publiques en regard de l'augmentation du trafic aérien et des émissions gazeuses associées. M. Beffa propose qu'on revienne sur ce sujet spécifiquement à une autre occasion. M. Thévenaz annonce qu'easyJet a commandé 100 Airbus Neo dont la consommation en carburant est inférieure de 12% aux avions actuellement en service. Les premiers Airbus Neo seront réceptionnés en 2017 et 5 seront mis en service en Suisse.

M. Chiaradonna demande si le fonds environnement permet aussi de financer le plan de mobilité de l'aéroport. Mme Meisser répond que ces mesures sont financées par l'augmentation du prix des abonnements de parkings.

M. Christie propose que les horaires des prochains départs de trains et bus soient indiqués au niveau du "visitor center". M. Mounier en prend bonne note mais explique que Genève Aéroport cherche plutôt à diminuer la signalétique dans le terminal qu'à l'augmenter. Mme Meisser ajoute que ces informations sont disponibles sur l'application pour smartphone "GVApp".

M. Christie s'interroge sur la grande variabilité d'une année à l'autre du budget dédié aux publications environnementales. Mme Meisser explique que ce budget sert notamment à la préparation du rapport de développement durable qui est publié tous les 2 ans.

M. Christie demande quelle est la signification de la ligne de compte intitulée "Laissez-Passer véhicules". Mme Meisser répond qu'il s'agit du budget pour l'amélioration des véhicules des partenaires aéroportuaires (ex. installation filtre à particules).

M. Royer s'interroge sur le fait que le budget 2015 pour le système MIABA² était de CHF 1 million et que seuls CHF 350'000.- ont été dépensés et demande à quoi correspond la ligne de compte intitulée "Projets Bruit". Au sujet de MIABA, Mme Meisser répond qu'au début l'idée était de développer un logiciel spécifique pour l'aéroport de Genève et que finalement le choix s'est porté sur une solution "clé en main". Elle ajoute que 4 microphones seront installés dans la semaine du 7 décembre et que d'autres emplacements pour la mesure du bruit sont encore à définir. Le budget "Projet Bruit" permet de financer le projet de modélisation des émissions de bruit au

² Mesure et Identification Automatique du Bruit des Aéronefs

sol sur la plateforme (bruit d'exploitation). Mme Fischer demande quel est l'objectif de modéliser les émissions de bruit au sol. Mme Meisser explique que le but est notamment de mettre en évidence les progrès en matière de lutte contre le bruit. Mme Fischer et M. Tschudi souhaitent savoir si cette modélisation est une obligation légale. M. Mounier répond qu'à l'avenir l'OFAC va se baser sur cette modélisation afin de statuer dans le cadre des procédures d'approbation des plans. M. Royer indique qu'il s'agit bien d'une exigence légale. Selon l'art. 36 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit l'autorité compétente doit ordonner la mesure du bruit pour toutes les installations fixes dont elle suppose que les valeurs limites d'exposition en vigueur sont déjà ou vont être dépassées. M. Rochat estime que conformément aux directives d'utilisation du fonds environnement, seules les mesures de lutte contre le bruit doivent être financées par le fonds environnement et pas le diagnostic (mesure du bruit). Mme Fischer et M. Rochat demandent par conséquent que le budget nécessaire à répondre à l'exigence légale de mesure du bruit soit enlevé du budget 2016 du fonds environnement. Les membres de la commission sont d'accord avec cette amendement par 7 voix favorables, 5 contre et 3 abstention.

Vote

Les membres de la commission préavisent favorablement le budget 2016 du fonds environnement avec son amendement par 11 voix favorables et 4 abstentions.

3. Campagne « Bruit sur la plateforme »

Le bruit sur la plateforme provient des essais moteurs, de l'utilisation des APU (moteur auxiliaire pour la production d'énergie à bord des avions), des *reverse* (inverseurs de poussée) et des *break fans* (ventilateurs de frein) ainsi que des travaux de construction et d'entretien. Suite à une recrudescence des plaintes concernant ces types de bruit une campagne de sensibilisation et de contrôles a été mise en place ainsi qu'une nouvelle procédure pour traiter les appels des riverains durant la nuit.

Discussion

M. Gerard demande si l'aviation générale est soumise aux mêmes règles que les avions de ligne concernant l'utilisation des APU (temps de fonctionnement limité). M. Mounier répond que sur l'aire nord les règles pour l'utilisation des APU sont différentes que sur l'air sud.

M. Gerard souhaiterait que la procédure à suivre pour les gens qui souhaitent transmettre une plainte urgente ou non urgente via le site internet de Genève Aéroport soit mieux expliquée. Il souhaiterait également que les plaignants puissent avoir quelques éléments d'information sur ce à quoi ils peuvent s'attendre en réponse de leur plainte. M. Christie trouverait également utile que le site internet informe les personnes concernées sur les moyens à utiliser pour transmettre une plainte selon l'heure et le type de plainte.

4. Travaux des sous-commissions

Sous-commission trajectoires

M. Immonen présente [un petit film de l'OFAC](#) sur l'espace Sud-Est de l'initiative FABEC³ dont l'objectif est l'optimisation des flux de trafic afin notamment d'améliorer la sécurité et de réduire les routes aériennes et la consommation de carburant. Il précise que la mise en œuvre de ce nouveau réseau de routes aériennes est prévue le 31 mars 2016 et qu'il n'y aura pas de conséquences sur le nombre de vol, les procédures de vol ou encore le PSIA. M. Böhler demande si cette initiative concerne également les vols VFR. M. Hochstrasser répond par la négative. M. Schena demande pourquoi seul 6 pays sont concernés par FABEC. M. Hochstrasser répond que FABEC concerne les pays d'Europe central et que d'autres blocks existent pour le nord et le sud de l'Europe. M. Beffa demande quelles sont les conséquences de cette initiative pour Genève. M. Hochstrasser explique que seuls 20 vols sont concernés et emprunteront désormais la route SOSAL.

M. Immonen revient sur le projet de Genève Aéroport consistant à réduire au maximum les «contresens» dès 22h durant une phase de test d'un an. Il annonce qu'il n'y a eu aucun atterrissage à «contresens» entre 22h et minuit depuis plus de deux semaines et remercie les compagnies aériennes concernées. Il mentionne que ces consignes engendrent une augmentation des heures de vol sur le canton et donc une augmentation des émissions de CO₂. Il constate donc que les mesures de réduction du bruit sont parfois contraires aux mesures de réduction du CO₂. M. Wohlschalg estime les heures de vol supplémentaire à 17 ce qui équivaut à 160 vols supplémentaires par an. Mme Fischer demande ce que représentent ces 17 heures par rapport aux heures de vol totales sur le canton durant 1 an. M. Beffa relève que cette question mérite d'être débattue au bout de la période de test.

Sous-commission SME

M. Teuscher propose de réactiver cette sous-commission afin d'obtenir un feedback sur le rapport développement durable publié en 2014 et en vue de la préparation du prochain rapport qui doit être publié en juin 2016. Il propose d'envoyer un doodle aux personnes concernées. M. Tschudi est d'accord de remplacer M. Devaud au sein de cette sous-commission.

5. Brèves environnementales

Point sur avancement travaux amortisseur de bruit

Des photos de l'avancement du chantier sont présentées. La structure sera couverte de panneaux solaires. L'ouvrage sera mis en service au cours du premier semestre 2016.

Point sur avancement renouvellement MIABA

La remise du système est prévue pour février 2016. Dans l'intervalle 4 stations de mesures vont être installées et l'interface publique va être travaillée.

Bilan du programme d'insonorisation en Suisse

Une brochure faisant le bilan de programme d'insonorisation en Suisse jusqu'à fin 2014 vient d'être mise en ligne sur le site internet de Genève Aéroport sous www.gva.ch/bruit.

³ Functional Airspace Block Europe Central

Tri des déchets à bord des avions

Les déchets produits en cabine représentent plus de 700 tonnes chaque année, soit 15% des déchets totaux du site. Un essai pilote de tri des déchets à bord des avions easyJet est en cours. Le principe est basé sur l'utilisation de sacs oranges pour les déchets non recyclables et de sacs verts pour les déchets recyclables. Une entreprise effectue un tri a posteriori des déchets contenus dans les sacs verts.

Calendrier de l'Avent du développement durable

Un calendrier de l'Avent du développement durable a été mis en ligne sur l'extranet de Genève Aéroport. Chaque jour jusqu'au 24 décembre les collaborateurs de l'aéroport peuvent découvrir une initiative de Genève Aéroport dans le cadre du développement durable et participer à un concours afin de tenter de gagner un cadeau.

6. Divers

PSIA

M. Gerard informe qu'il a été mandaté par les communes afin d'étudier les courbes de bruit 2030 et il souhaiterait savoir quelles sont les hypothèses qui ont été utilisées pour calculer ces courbes. M. Mounier répond que les communes doivent faire directement la demande auprès du canton.

Billets unireso financés par l'aéroport

M. Royer demande si la distribution des billets unireso offerts aux passagers atterrissant à Genève va continuer. M. Mounier répond que les directions respectives de Genève Aéroport et Unireso ne sont pas parvenues à un accord financier. M. Böhler annonce que le contrat a été résilié au 31 décembre 2015. M. Royer demande si le canton a été impliqué dans les discussions. M. Mounier répond par l'affirmative.

Politique aéronautique 2015

M. Böhler réitère son souhait que Genève Aéroport fasse un point de situation sur la révision de la loi sur l'aviation, la politique aéronautique 2015 suisse et le PSIA. M. Mounier répond que ces points seront mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Départ à la retraite du représentant des compagnies aériennes

M. Schena informe les membres de la commission qu'il part à la retraite à la fin de l'année et qu'une nouvelle personne représentera l'AOC dès 2016.

* * *

La séance est levée à 19h15.

Prochaines séances de la commission

Le 14 mars 2016

Le 13 juin 2016

Le 12 septembre 2016

Le 28 novembre 2016

Denis TEUSCHER

Secrétaire

[*signé*]

ANNEXES

1. Présentation : "Budget 2016 du fonds environnement"
2. Présentation : "Brèves environnementales"
3. Présentation : "Bruit sur la plateforme : l'éviter, le traiter"